



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
CENTRE TARN

- Article L 5211-10 du CGCT  
- Délibération 2020-47 du 06 juin 2020

**DÉCISION DU BUREAU PAR DÉLÉGATION  
N°2023-48  
DU JEUDI 25 MAI 2023**

**Présents :** M. Jean-Luc CANTALOUBE, Mme Isabelle CALMET, MM. Jean-Paul CHAMAYOU, Serge BOURREL, Pierre CALVIGNAC.

**Excusés :** M. Henri VIAULES, Mme Sylvie BASCOUL.

**Objet de la décision : Mise à disposition de Vélos à Assistance Électrique - VAE**

La Communauté de Communes a acquis 5 Vélos à Assistance Électrique (VAE) en juin 2019. Ces VAE étant amortis, la Communauté de Communes a décidé de renouveler son parc en 2023. Les Mairies de Réalmont et de Lombers, ainsi que le café associatif Aïci Sem Plan situé à Terre-de-Bancalié ont fait la demande de pouvoir bénéficier de ces VAE.

Afin de contribuer au développement de la mobilité douce et de mailler le territoire pour offrir un service de proximité, il est proposé de signer respectivement avec ces trois entités un convention de mise à disposition gratuite, pour une durée d'une année, reconductible tacitement, avec la charge de l'entretien pour les bénéficiaires.

Les mises à disposition de 5 VAE sont réparties de la façon suivante :

- 2 VAE pour la Mairie de Réalmont,
- 2 VAE pour le café associatif Aïci Sem Plan,
- 1 VAE pour la Mairie de Lombers.

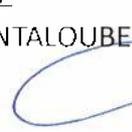
Ainsi, le Bureau de Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer lesdites conventions de mise à disposition.

En vertu de l'article L 5 211-10 du CGCT, la présente décision sera communiquée à l'assemblée délibérante lors de sa prochaine réunion.

Pour extrait conforme,

**Le Président,**

Jean-Luc CANTALOUBE

  
Communauté  
de Communes  
Centre Tarn